

Image not found or type unknown



Etablir la preuve de la filiation

Par **Major**, le **09/03/2009** à **14:37**

Bonjour, rnLe problème qui me préoccupe est assez compliqué, mais je vais essayer d'être claire malgré tout.rnMon père est décédé en 1988. Son père, qui ne l'a jamais reconnu possédait un terrain dont il a donné une moitié à ma grand mère. Cette partie a donc pu être vendue.rnJe précise que ce terrain est situé en zone agricole. rnDernièrement nous avons été contacté au sujet de l'autre partie du terrain car celui ci est à l'abandon.rnAu niveau du cadastre le terrain est à notre nom, mais au bureau des hypothèques, impossible de retrouver l'acte le concernant.rnOn me dit que mon père n'ayant pas été reconnu, ce terrain revient aux membres de la famille de mon grand père.rnTout en sachant que nous payons des impôts sur ce terrain depuis toujours, que mon grand-père a terminé sa vie chez nous, n'y a t-il pas un moyen de prouver la filiation de mon père afin de récupérer légalement ce bien ?rnJe vous remercie de m'aider à trouver la solution.